

Le petit **CHAUDONNAIS**

Brouillard en mars, gelée en mai.



Un mois d'avril pluvieux amène un été serein.

SALLE DES ASSOCIATIONS

- Pièce de théâtre « mer belle devenant agitée » présentée par l'alliance nogentaise samedi 07 mars à 20h30 et dimanche 08 mars à 15h00
pensez à réserver vos places au bar – épicerie CHEZ LES FILLES
- Loto du Comité des fêtes le samedi 04 avril à 20h00 – ouverture des portes à 18h30
- Thé dansant de l'association « Loisirs Chaudon » le 17 mai de 14h00 à 18h00
animé par Franck DESPALINS.
- Bourse aux jouets de l'association « les récrés » le dimanche 26 avril de 9h00 à 17h00

AUTRES MANIFESTATIONS

Concours de pêche le samedi 28 avril à l'étang communal place Laurent Cassegrain organisé par le comité des fêtes - inscription à partir de 7h30.

Un troc plantes se déroulera mi-mai. Des infos seront apposées sur les panneaux d'affichage pour vous donner la date et l'emplacement exacts.

Le comité des fêtes organise son traditionnel **VIDE GRENIER** le dimanche 14 juin de 8h00 à 17h30 Place Laurent Cassegrain à Chaudon. La permanence pour les réservations se fera les samedis 16, 23, 30 mai et 06 juin à la mairie de Chaudon de 10h à 12h. Le règlement sera disponible sur le site [http:// www.chaudon.com](http://www.chaudon.com) à partir du 04 mai prochain.

REPAS DES ANCIENS

Tous les Chaudonnais de plus de 60 ans y sont conviés le samedi 28 mars à 12h à condition de s'inscrire en mairie avant le samedi 21 mars.

FAUCARDEMENT



La commission communale a effectué une visite des cours d'eau le samedi 04 janvier dernier et a constaté que certains riverains avaient nettoyé leurs rives. Elle les félicite pour cette action.

Par contre, un courrier émanant de la Mairie sera envoyé à ceux qui n'ont pas fait l'entretien du bord d'eau dont ils sont propriétaires.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en Janvier, Février et Mars 2004 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 31 Mars 2020. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

ELECTIONS MUNICIPALES

Elles se dérouleront les 15 et 22 mars prochain de 8h00 à 18h00
salle des associations pour les bureaux de vote 1 et 2

Comme lors des dernières élections municipales, les électeurs choisiront à la fois la liste des futurs conseillers municipaux, et les représentants de la commune à l'assemblée communautaire de la Communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France par scrutin de liste.

La présentation de la dernière carte d'électeur et d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire lors du vote.

Tout bulletin modifié trouvé dans l'urne sera considéré comme nul !



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les agents recenseurs l'ont terminé le 15 février. Il est regrettable que certains habitants n'aient pas compris le caractère obligatoire du recensement (nos agents recenseurs les ayant relancés plusieurs fois).

Des amendes pourront être appliquées aux contrevenants.

La commune, recevant les dotations de l'état au vu du nombre des habitants, sera probablement impactée dans son budget !

RENTREE DES CLASSES 2020

Les parents, dont les enfants nés en 2017 feront leur rentrée en septembre prochain, peuvent venir en mairie dès maintenant et jusqu'au 19 juin afin d'effectuer la préinscription de l'enfant, avant l'inscription définitive auprès de la Directrice de l'école. (N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant).

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN



La pêche reprendra sur l'étang communal à partir du 1^{er} Avril. Elle est réservée aux habitants de Chaudon, et conditionnée par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription.

Un règlement sera remis à chaque pêcheur.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

A partir du 01 mars 2020, un nouveau règlement d'occupation du sol rentrera en vigueur. Il annulera et remplacera notre PLU actuel.

Les règlements écrit et graphique seront consultables en mairie.

TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Il est rappelé que chaque riverain a la responsabilité de maintenir en état de propreté les trottoirs et caniveaux devant son domicile.

